

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 23 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 17 JUIN 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoint - Mmes Dominique DUDOUS - Nicole COUTANT - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMER - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valérie ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mmes Béatrice BADETS - France POUDENX - M. Eric DARRIERE

POUVOIRS :

- Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
- M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à M. André DROUIN
- Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à M. Bernard DUPOUY
- Mme France POUDENX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS
- M. Eric DARRIERE donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS VILLE DE DAX / UNION DES VILLES TAURINES DE FRANCE

La Ville de Dax est adhérente depuis de nombreuses années, en raison de sa tradition locale ininterrompue en matière de culture tauromachique, de l'association loi 1901 « Union des Villes Taurines de France », dite UVTF. Cette association, d'intérêt culturel local, a pour but de réglementer la pratique des spectacles vivants culturels taurins dans les villes membres, de valoriser et promouvoir cette culture.

L'UVTF mène ainsi des actions afin de relayer, par tous les moyens appropriés, l'action et le message des villes dans lesquelles se déroulent des spectacles vivants culturels taurins pour diffuser et améliorer la connaissance de cette culture.

L'UVTF, lors de son assemblée générale en date du 23 novembre 2014, a donc décidé, à l'unanimité de ses membres, la mise en place d'un « plan de développement de défense et de transmission des cultures taurines ».

En effet, pour construire les bases d'un avenir à long terme, il appartient à l'UVTF de bâtir un ambitieux plan de développement financé par ses membres et les professionnels du monde taurin et mis en œuvre par l'UVTF.

Pour la mise en œuvre de ce plan, il convient de conclure une convention d'objectifs avec l'UVTF.

Le contenu des actions portées par l'UVTF est décliné en trois axes : la défense, la communication et la transmission de la culture taurine. La liste des actions est détaillée dans la convention jointe à la présente délibération.

La durée de la présente convention d'objectifs entre la Ville de Dax et l'UVTF pour la mise en œuvre du plan de développement de défense et de transmission des cultures taurines porte sur les années 2016, 2017 et 2018.

L'ensemble des villes membres de l'UVTF ayant décidé à l'unanimité d'apporter son soutien, le financement du « plan de développement de défense et de transmission des cultures taurines » arrêté par l'assemblée générale de l'UVTF est le suivant :

1- Pour les professionnels :

Concernant les toreros/novilleros : 1 % de leur salaire brut
Concernant l'achat de toros aux éleveurs : 1 % de leur facture HT
Concernant les fournisseurs de cavalerie : 1 % de leur facture HT

2 – Participation Villes :

0,50 € TTC par billets toutes catégories confondues.

Cela ne concerne que les spectacles taurins payants et ne concerne donc pas les spectacles mineurs payants (becerrada et novillada non piquée).

Les modalités de mise en œuvre du plan triennal par la Ville de Dax et les engagements à la charge de l'UVTF sont par ailleurs détaillées dans ladite convention.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR FRANCIS PEDARRIOSSE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DONNE un avis favorable à la conclusion entre la Ville de Dax et l'Union des Villes Taurines de France de la convention d'objectifs portant sur la mise en œuvre du plan triennal de développement de défense et de transmission de la culture taurine,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20160623-5-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 24 Juin 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».